



POLE COMPTABILITE CLIENTS  
Tél : 04.92.36.76.00  
equipe-loyer@h2p-esh.eu

**LE PRELEVEMENT  
C'EST MAINTENANT !**

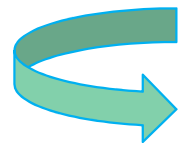
**SIMPLE, SUR et ECONOMIQUE**

**OPTEZ POUR LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE !**

Outil idéal pour la gestion de votre budget, il vous permet de vous absenter sans risque d'accumuler des retards.



**RENVOYEZ VITE CE DOCUMENT AVEC VOTRE RIB.  
(sauf si vous êtes déjà en prélèvement)**



*Tourner SVP*

# MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat (RUM) : N°

Cadre réservé HHP

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Habitations de Haute-Provence à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'Habitations de Haute-Provence.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

**Le créancier informera mensuellement par l'intermédiaire de l'avis d'échéance, de la RUM et du montant du prélèvement.**

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom :	Nom : Habitations-Haute-Provence
Adresse :	Adresse : 2, rue Docteur Simon Piétri
Code postal :	Code postal : 04000
Ville :	Ville : Digne-les-Bains

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER
---------------------------------

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	Identification internationale de la banque (BIC)

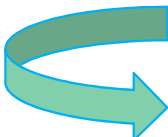
<b>DATE DE PRELEVEMENT :</b> ( <u>Entourer</u> la date choisie) <b>2 5 7 10</b>	<b>Référence Client :</b> Cadre Réservé HHP
---	---

<b>Type de paiement :</b> Paiement récurrent/répétitif
--

Signé à :

Signature

Le (JJ/MM/AAAA) :



**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)**

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.